



Conseil d'administration du 13 novembre 2023

Procès-verbal

Année scolaire : 2023/2024

Numéro de séance : N°1

Date de transmission de la convocation aux membres : 06/11/2023

Quorum : 15

Nombre de présents : 21

Etaient présents :

Etaient présents :

ADMINISTRATI ON	GANZITTI Christophe	Proviseur
	LOYER Hélène	Proviseure adjointe
	LERICHE Caroline	Adjointe gestionnaire
	POTIRON Bernard	Directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques
	BEUVE Solveig	CPE
PERSONNELS DE L'ETABLISSEMENT	FORESTIER Laurent	Enseignants
	HUSSON Maud	
	GRIGNON Olivier	
	KOZLYK Stéphane	
	SECOUE Anthony	
	RICHARD Denis	
	DA SILVA OLIVEIRA Eugénia	Personnels administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé
DUDOUIT Hugues		
PARENTS ET ELEVES	GHAMMAM Leila	Parents d'élèves
	BENBELKACEM Mickaël	
	TAILLEFER Valérie	
	REIMANN Elsa	
	MONEL—SAVOYE Maya	Elèves
	GESQUIN Baptiste	
	BOBO Louis	
	GROULT Héloïse	

Le quorum étant atteint avec 21 personnes présentes, le proviseur ouvre la séance à 18h06 et souhaite la bienvenue aux nouveaux membres du CA.

Monsieur le proviseur demande si un des membres du CA accepte d'assurer le secrétariat de séance. Une secrétaire de séance est désignée en la personne de Madame Hélène LOYER.



Adoption des procès-verbaux

Monsieur le proviseur demande si le PV du CA du 19 juin 2023 appelle à des remarques ou à des modifications. Aucune remarque n'étant signifiée, le procès-verbal est mis aux votes :

POUR : 21

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Affaires financières

Contrats et conventions

Pour information, monsieur le proviseur indique que le gymnase – comme les années précédentes – est utilisé en soirée, pendant le temps scolaire en dehors des heures de formation par différentes associations : Ligue de Badminton (pour l'entraînement des élèves sportifs de haut niveau), Les Montes en l'air (utilisation du mur d'escalade). Le CBIFS ayant réduit ses activités n'utilise pas le gymnase cette année scolaire.

→ Convention annuelle d'utilisation des locaux des EPLE entre la région et l'établissement scolaire en dehors des heures de formation

Monsieur le proviseur demande l'autorisation de signer avec la région la convention permettant à l'établissement de prêter ou de louer les locaux à des utilisateurs extérieurs.

POUR : 21

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Acte du CA

→ Convention d'utilisation des locaux entre le lycée et l'association des « Montes en l'air » en dehors des heures de formation

Monsieur le proviseur demande l'autorisation de signer avec l'association, une convention d'utilisation du mur d'escalade du gymnase (sanitaires et vestiaires compris) pour la pratique de l'escalade, les lundis, mardis, mercredis et jeudis en soirée. En contrepartie de cette utilisation, l'association gère notamment, avec l'équipe enseignante EPS, la maintenance des voies d'escalade du mur.

POUR : 21

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Acte du CA

→ Convention d'utilisation des locaux entre le lycée et la ligue de badminton de Normandie

Monsieur le proviseur demande l'autorisation de signer avec la ville de IFS, une convention d'utilisation du gymnase (sanitaires et vestiaires compris) pour la pratique du badminton, du lundi au vendredi en soirée. Une contrepartie financière est prévue, elle correspond à une somme forfaitaire de 750 € par année scolaire.

POUR : 21

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Acte du CA

À l'image des années antérieures, le lycée François Rabelais n'est pas en mesure de pouvoir accueillir la totalité des élèves demandant à être internes dans nos murs. Plusieurs lycées ont été sollicités. Monsieur le Proviseur demande donc de l'autoriser à signer une première convention d'hébergement afin de régulariser la situation.

→ **Convention d'hébergement relative à l'accueil des élèves du Lycée Rabelais au lycée Malherbe à Caen**

Le lycée Malherbe a encore été sollicité afin de pouvoir héberger 5 élèves pour l'année 2023-2024.

Monsieur le Proviseur demande l'autorisation de signer avec le lycée Malherbe la convention qui a pour objectif de fixer les modalités d'hébergement des élèves du lycée Rabelais au lycée Malherbe.

POUR : 21

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Acte du CA

→ **Convention IFPRA-Unité de formation par apprentissage**

Faisant suite à l'ouverture en septembre 2023 d'un BP Boulanger en 1 an pour lequel il retrace les grandes lignes de son organisation et de sa création, monsieur le proviseur demande l'autorisation de signer la Convention avec l'IFPRA permettant la gestion des contrats des apprentis et les rétributions des personnels.

Un représentant enseignant fait remarquer que la convention est assez floue et que les coûts et annexes dont il est fait référence ne sont pas précisés ; ce à quoi le proviseur indique que ces données sont révisables chaque année et ne peuvent pas être précisées de façon formelle sur la convention.

Le surcroît de travail pour les services administratifs, déjà passablement chargés, est aussi mis en avant par les élus enseignants.

L'accord pour autoriser le proviseur à signer la convention est mis au vote :

POUR : 18

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 3

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Acte du CA

→ **Contrat d'ouverture d'un compte sur le site Booking**

A l'image d'autres lycées hôteliers, nous souhaitons accroître la visibilité de notre hôtel d'application. Cette nouvelle visibilité permettra de développer le taux de remplissage afin de répondre à la nouvelle organisation pédagogique mise en place avec les étudiants de BTS. Compte tenu de la commission de 15 % prise par Booking, le prix de vente affiché est proposé à 45€/nuit.

Monsieur le proviseur demande l'autorisation de signer avec Booking, le contrat d'ouverture de compte.

POUR : 21

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Acte du CA

→ **Contrat d'affranchissement La Poste**

Dans le cadre d'une recherche de minimisation des coûts d'affranchissement, le lycée a souhaité se séparer de sa machine à affranchir pour avoir désormais recours à un service d'affranchissement réalisé par la Poste. Le contrat d'un an renouvelable tacitement prévoit un abonnement mensuel au tarif de 44,50 € HT.

Monsieur le proviseur demande l'autorisation de signer le contrat avec La Poste.

POUR : 21

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Acte du CA

Décisions budgétaires modificatives

Madame l'adjointe-gestionnaire présente les DBM 2 à 4 et 6 à 7 pour information qui concernent des régularisations de subventions (sécurisation du lycée, CAPLP, installation de leds, réparation de la calandre, consommation de gaz, utilisation de la taxe d'apprentissage).

Madame l'adjointe-gestionnaire présente la DBM pour vote concernant les crédits globalisés (4222 €), les fonds sociaux (3828 €) et un prélèvement sur fonds de réserve (37000 € dont 12000 € pour le SRH).

POUR : 21

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Acte du CA

19h00 : Départ de Madame TAILLEFERT

Tarifs

→ **Modifications des tarifs pédagogiques 2023-2024**

Madame l'adjointe-gestionnaire présente les propositions de modifications de tarifs

Monsieur le proviseur propose les nouveaux tarifs au vote :

POUR : 20

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Acte du CA

Voyages et sorties

A partir du tableau récapitulatif de l'ensemble des projets pédagogiques déposés par les enseignants pour l'année scolaire 2023-2024, monsieur le Proviseur revient sur les projets qui entraîneront une participation des familles.

Concernant un projet « Découverte de la gastronomie parisienne » en janvier ou avril 2024, (concernant 1 classe de Terminale Bac pro Cuisine et Services en Restauration), le coût prévisionnel est de 1298,80 €, la participation des familles est fixée à 20 € par élève.

POUR : 20
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

En termes d'équité de traitement au niveau des élèves de Mention complémentaire, la participation des familles est proposée au même montant.

Pour le déplacement à Cognac des 6 élèves de MC Employé Barman, sur un coût prévisionnel de 1220,80 €, la participation des familles est fixée à 80 € par élève.

POUR :
POUR : 20
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Pour le projet des 12 MC Sommelier « Découverte du Bordelais », sur un coût prévisionnel de 2550,50 €, la participation des familles est fixée à 80 € par élève.

POUR : 20
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Un projet « immersion britannique » est également déposé pour les 5 élèves de Terminale Bac pro Accueil. Son coût prévisionnel de 2758,06 €, la participation des familles serait fixée à 240 € par élève. Le coût est déjà élevé mais en l'état de la proposition faite, le recours à un transporteur privé doit être étudié afin de sécuriser le voyage et se mettre en conformité avec les dernières directives parues au Bulletin officiel du 13 juin 2023.

Affaires financières diverses

Madame l'adjointe gestionnaire présente la clé de répartition des factures communes des services ALO et SRH pour le budget 2024 présenté sous Opale.

Monsieur le proviseur met la clé de répartition au vote.

POUR : 20
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
NE PREND PAS PART AU VOTE : 0



Affaires pédagogiques

Installation des commissions

À la demande de monsieur le proviseur, les élus au CA indiquent quels sont les membres qui siégeront dans les différentes commissions (voir en annexe) :

- Commission éducative
- Conseil de discipline
- Commission d'hygiène et de sécurité
- Commission d'appel d'offres
- Commission menus
- Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté et à l'environnement
- CVL

- Groupe de travail « étude de la DHG »

Délégation de signature

Monsieur le proviseur présente pour information les délégations faites à Madame Hélène LOYER au titre de ses fonctions de proviseure adjointe.

Acte du CE

Rapport annuel sur le fonctionnement pédagogique de l'établissement

Monsieur le proviseur demande aux membres présents si le rapport annuel qui leur a été transmis appelle à questionnements de leur part. Ce rapport fait un bilan de l'année scolaire 2022-2023 quant à l'utilisation des moyens, de la structure scolaire ou bien encore des résultats.

Monsieur le Proviseur met au vote le rapport présenté aux membres du CA.

POUR : 20

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

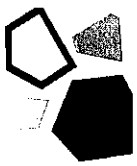
Acte du CA

Questions diverses

- Monsieur le proviseur indique que lors de la Soirée en l'honneur des Disciples d'Escoffier, aura lieu le baptême de la cuisine n°4 au nom d'un ancien enseignant du Lycée François Rabelais. Serge ROBIN a été professeur de cuisine au Lycée François Rabelais d'Hérouville-Saint-Clair de 1986 à 1999. En outre, cet ancien enseignant sera le parrain de la promotion 2024 des 2^e année de BTS.

- Les enseignants souhaitent que soient abordés les « problèmes liés à "la tenue d'école" après 3 mois de mise en œuvre et de remontées de difficultés pour l'équipe éducative dans sa globalité ».

Monsieur le proviseur indique que dans l'ensemble les élèves ont adopté la tenue d'école mais comme ce n'est pas un uniforme, des disparités existent toutefois.



Un courrier a été systématiquement envoyé aux familles des 47 élèves qui ont été signalés à l'équipe de direction (ces signalements proviennent prioritairement des assistants d'éducation et de 6 enseignants).

Le Proviseur précise aussi qu'il a également renvoyé une dizaine d'élèves chez eux avant leur entrée dans l'établissement afin qu'ils retournent à leur domicile pour se changer.

Les enseignants indiquent que ces règles supplémentaires ajoutent parfois des conflits et demandent si une opération de forte sensibilisation ne peut pas être menée par l'ensemble de l'équipe éducative afin de montrer que la règle n'est pas discutable.

- Les enseignants demandent également si une amélioration de la situation au niveau du réseau informatique, des applications et des logiciels est envisageable ? Ils sont exaspérés par des configurations différentes selon les ordinateurs et les salles. Ils demandent à ce que cela soit plus fiable qu'actuellement.

La séance est levée à 20h29

Le Proviseur,

Christophe GANZITTI

La secrétaire,